

DÉPARTEMENT : SAVOIE
ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BLANGY, Maire.

PRÉSENTS : MMES et MM BLANGY Jean-Marc, PERNET Florian, BRUNET Michel, GACHET Edith, DUQUESNOIS Olivier, GORRE Alfred, GORRE Xavier, BASSO Philippe, FARCE Xavier, BÉTRANCOURT Brigitte.

EXCUSÉS : JULLIEN Jean-Charles,.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PERNET Florian

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures 05.

Le conseil municipal observe une minute de silence pour honorer la mémoire de Mihel Chappel, ancien conseiller municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 17 mai 2021 suscite des remarques.

Le compte-rendu est approuvé par 7 voix pour (dont 0 procuration), 0 voix contre, 1 abstention (GORRÉ Xavier, absent lors du conseil municipal du 17 mai 2021).

ORDRE DU JOUR

1. Transports et mobilités
2. Coupes de bois
3. Désaffectation chemin rural et enquête publique
4. Poste surveillant de baignade
5. Extension raccordement réseau électrique GAEC de Champlan
6. Point Poste
7. Questions diverses

Arrivée de Xavier Farce à 20h15.

1 – TRANSPORTS ET MOBILITÉS

La Région, début 2021, était intervenue auprès de la 3CMA pour envisager sa reprise de la compétence mobilité pour le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Maurienne Arvan (3CMA). Cela était cohérent avec sa stratégie, globalement réussie, de reprendre la compétence « Autorité Organisatrice

des Mobilités Locales » (AOML) en lieu et place des EPCI à fiscalité propre, sur l'ensemble du territoire. Le choix de retenir cette orientation a été fait par le bureau de la 3CMA et a été soumis à la Commission réunie exceptionnellement le 26 mai 2021, pour 3 raisons principales :

- La proposition financière de la Région est intéressante car, sous réserves de précisions attendues, elle reprendra en charge le déficit total du transport urbain, participera plus qu'aujourd'hui au transport scolaire, et assurera le financement des services existants (lignes régulières) ;
- La prise de compétence régionale exonérera les entreprises redevables du versement mobilité, ce qui équivaldra à une aide à nos entreprises d'environ 250 000€/an ;
- Elle permettra enfin de restituer aux communes supports de stations leur service de navettes touristiques qui, sinon, auraient dû être gérées par la 3CMA.

Toutefois, la 3CMA ne sera pas dessaisie de sa politique de mobilité car elle exercera ses missions pour le compte de la Région et pourra toujours développer de nouveaux services en les cofinçant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **ACCEPTE** la restitution de la compétence Mobilité à la Région, via une modification des statuts de la 3CMA.

2 – COUPES DE BOIS

Sur proposition de l'ONF, la commune va autoriser une coupe de bois qui était inscrite dans le prévisionnel de l'Office. Le conseil municipal s'interroge sur la nécessité éventuelle de réaliser des travaux de remise en état des accès aux parcelles concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **APPROUVE** l'État d'Assiette de la coupe de l'année 2021

3 – DÉSAFFECTATION CHEMIN RURAL ET ENQUÊTE PUBLIQUE

La municipalité de St Jean de Maurienne a trouvé un accord avec le propriétaire qui posait problème. Le chemin reliant les 2 communes, une délibération doit être prise par les 2 municipalités

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur le projet tel qu'il lui a été soumis,
- **ÉMET** un avis favorable à la désaffectation préalable à l'aliénation des tronçons concernés et à la création du nouveau tronçon tel qu'il a été présenté,

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager la procédure de désaffectation de ces emprises et de prendre, à cet effet, un Arrêté conjoint avec la commune de Saint-Jean-de-Maurienne, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique commune et désignant le Commissaire Enquêteur,
- **INDIQUE**, qu'en cas d'avis favorable du Commissaire Enquêteur à l'issue de l'enquête, la désaffectation des deux tronçons du chemin rural tel qu'il a été exposé sera prononcée,
- **DONNE** à Monsieur le Maire, ou à son suppléant de droit, pouvoir de signer toutes les pièces nécessaires à cette régularisation et de comparaître dans les actes à intervenir.

4 – POSTE DE SURVEILLANT DE BAIGNADE

Le Conseil Municipal souhaite assurer la surveillance du plan d'eau de baignade pendant la saison estivale 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **DÉCIDE** d'assurer la surveillance du plan d'eau de baignade des Léchères pendant la saison d'été 2021, du 11 juillet au 22 août ;
- **DÉCIDE** de la création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 semaines allant du 11 juillet au 22 août 2021 inclus.

5 – EXTENSION RACCORDEMENT RÉSEAU ÉLECTRIQUE GAEC DE CHAMPLAN

Le GAEC a demandé si la commune voulait participer au financement de leur branchement électrique définitif. La municipalité a répondu qu'elle est d'accord sur le principe mais ne peut le faire cette année, la dépense proposée n'ayant pas été inscrite au budget (coût total du branchement = 11 633,76€).

Xavier Farce informe les conseillers du fait qu'il existe des aides aux agriculteurs au niveau de la 3CMA et suggère au GAEC de se rapprocher de Martin Schoch.

Arrivée de Michel Brunet à 21h30.

6 – POINT POSTE

M. le Maire expose la possibilité de mettre en place un point Poste, par le biais d'une Agence Postale Communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

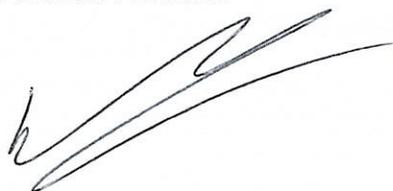
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches auprès de la Poste en vue de la création d'une Agence Postale Communale sur la commune d'Albiez-le-Jeune.

7 – QUESTIONS DIVERSES

- Certains chemins sont difficilement praticables tant l'herbe a poussé vite ces derniers jours. Un premier fauchage a été réalisé cette semaine par l'entreprise Maurienne Espaces Verts, mandatée par le SIVAV ;
- 2 concerts vont être organisés cet été :
 - Jeudi 15 juillet : autour de G. Brassens ;
 - Vendredi 20 août : jazz.
- La commission Zone de Loisirs va se réunir le jeudi 24 juin à 20h.

La séance est levée à 22h21.

Le Secrétaire de séance,
M Florian PERNET



Le Maire,
M. Jean-Marc BLANGY